



Les enfants, nous sommes tellement, tellement fiers de ce que vous faites. Nous espérons que les choses reviendront plus normales bientôt. Vous êtes si braves!

À tous et toutes à travers le territoire : merci! J'ai entendu presque uniquement des commentaires positifs, des mots d'encouragement et de fierté pour l'implication et le travail de chacun. Nous pouvons le faire. Nous pouvons tenir bon.

Restez en santé. Restez en sécurité. Restez à la maison.

## **Compte rendu de l'administrateur en chef de la santé publique**

Bonjour, j'aimerais aujourd'hui vous expliquer ce que cela signifie lorsqu'une personne a été identifiée comme ayant été en contact la COVID-19.

L'objectif de la recherche des contacts est d'enrayer la transmission le plus tôt possible. Lorsqu'une personne est diagnostiquée comme ayant la COVID-19, nous voulons découvrir avec qui elle a passé du temps durant la période où elle était contagieuse. Ces personnes sont considérées comme des contacts et pourraient incuber (développer) le virus. Les symptômes apparaissent jusqu'à 14 jours après le dernier contact avec une personne infectée.

Pour les personnes ayant été exposées à la COVID-19, il est essentiel qu'elles s'isolent durant 14 jours, peu importe le résultat des tests. Il est très fréquent de répandre le virus sans en être conscient, ce qui rend les autres malades. Par conséquent, si on vous a dit que vous êtes à risque élevé d'avoir été en contact avec la COVID-19, vous devez vous isoler. C'est la meilleure manière d'éviter de répandre le virus.

Une partie du travail d'un chercheur de contacts consiste à évaluer les risques de propagation de la COVID-19 entre deux personnes. Nous savons que la transmission est plus susceptible de se produire lorsque les personnes ont été ensemble durant des périodes plus longues. La règle empirique veut que la transmission soit plus susceptible de se faire lorsque deux personnes ont été à l'intérieur de six pieds l'une de l'autre durant plus de 10 minutes. C'est la raison pour laquelle il est important d'éviter les rassemblements et de limiter les interactions sociales aux personnes avec lesquelles vous vivez.

Durant la période d'incubation, le virus peut se développer en dedans de nous, mais les tests pourraient ne pas le repérer. Vous isoler lorsqu'on vous demande de le faire contribuera à enrayer la transmission et, du coup, protégera vos amis, votre famille et votre collectivité.

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des différents ministères du GN, dans toutes les langues, consultez le <https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus>; <https://www.gov.nu.ca>



[INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)



[INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)

Même si vous n'avez pas été en contact avec la COVID-19, vous pouvez faire beaucoup pour enrayer la transmission de COVID-19 :

- Restez à la maison si vous êtes malade
- Restreignez votre bulle sociale, limitez vos activités sociales à de petits groupes composés des mêmes personnes
- Lavez vos mains
- Portez un masque
- Gardez vos distances

Mercredi dernier, j'ai parlé du travail acharné accompli par nos équipes d'intervention rapide et de santé publique pour contrôler l'éclosion. Aujourd'hui, je tiens à exprimer mon appréciation pour notre personnel de laboratoire. Ils investissent des heures inestimables, travaillant toute la nuit et jusqu'aux petites heures du matin pour fournir les résultats des tests. Leur travail est essentiel aux efforts que nous consacrons pour contenir le virus.

Merci.

Dans le cadre des efforts du gouvernement du Nunavut (GN) pour lutter contre les risques de la COVID-19, les ministères du GN mettent en place les mesures suivantes :

### **Services du ministère de la Santé**

---

Pour les dernières nouvelles et des ressources concernant la COVID-19 au Nunavut, consultez le <https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus>.

Pour connaître les dernières mesures en vigueur, consultez le <https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/lapproche-du-nunavut>

### **COVID-19 au Nunavut – Statistiques du 20 novembre**

<b>Localité</b>	<b>Cas confirmés de COVID-19 (hier'hui)</b>	<b>Cas confirmés de COVID-19 (aujourd'hui)</b>	<b>Variation du nombre de cas (+/-) par rapport au jour précédent</b>
Arviat	57	58	1
Whale Cove	8	11	3
Rankin Inlet	7	13	6
Sanikiluaq	2	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>84</b>	<b>10</b>

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des différents ministères du GN, dans toutes les langues, consultez le <https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus>; <https://www.gov.nu.ca>



## Statistiques relatives aux tests en date du 20 novembre

Localité	Tests positifs	Tests négatifs
Arviat	58	137
Whale Cove	11	21
Rankin Inlet	13	110
Sanikiluaq	2	119
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>	<b>387</b>

### Isolement :

Total (tous les lieux d'isolement de santé)	
Type de voyageur	Personnes en isolement en date du 19 novembre
Pour raisons médicales	326
Personnes du public	167
<b>Total</b>	<b>493</b>

### Sommaire des rapatriements :

Date de départ	Nbre de voyageurs des lieux d'isolement
20 novembre	32
21 novembre	7
22 novembre	12
23 novembre	57
24 novembre	13
<b>Total</b>	<b>121</b>

### Demandes des travailleurs essentiels

En date du 19 novembre, on a recensé 9064 demandes de voyage, dont 4214 de la part de travailleuses/travailleurs essentiels.

État de la demande	Nbre	%
Approuvées (essentiels et non essentiels)	6059	66,8 %
Refusée	281	3,2 %
En attente	212	3,1 %
Zone de déplacements commune (approuvées)	2512	2,3 %
<b>Total</b>	<b>9064</b>	<b>100 %</b>

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des différents ministères du GN, dans toutes les langues, consultez le <https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus>; <https://www.gov.nu.ca>



## Services du ministère de l'Environnement

---

Tous les parcs territoriaux sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

## Services du ministère des Finances

---

### Renseignements sur la paie du 11 décembre 2020

Tout le personnel du GN sera payé comme prévu. Il pourrait y avoir des retards dans le traitement des paies irrégulières comportant des heures supplémentaires, une rémunération pour fonctions intérimaires, etc.

Le personnel permanent recevra son salaire habituel.

Toutes les personnes occupant actuellement un poste occasionnel au GN voient leurs contrats prolongés jusqu'au 27 novembre 2020, et elles n'ont pas à soumettre de feuille de temps.

Tout membre du personnel suppléant ayant travaillé entre le 14 et le 26 novembre 2020 doit soumettre sa feuille de temps d'ici 17 h le 26 novembre. À l'heure actuelle, seules les signatures de l'employé et de son supérieur sont requises sur la feuille de temps. Les documents soumis tardivement ne seront pas traités.

En ce qui concerne les personnes qui sont payées par chèque, nous tenterons de les leur acheminer de la façon habituelle. Nous vous encourageons à utiliser les services bancaires électroniques de façon à vous assurer de recevoir votre paie au jour prévu. Les personnes inscrites au dépôt direct recevront leurs talons de paie ultérieurement.

Pour plus d'information, veuillez courrieller à Tracey Moyles, directrice du Service de la rémunération et des avantages sociaux, à [tmoyles@gov.nu.ca](mailto:tmoyles@gov.nu.ca).

## Services du ministère de la Justice

---

La division des services correctionnels du ministère de la Justice continue de revoir ses pratiques et procédures dans les centres correctionnels afin d'assurer la sécurité des détenus et des employés durant cette période. Certains ajustements aux programmes sont requis à l'intérieur des installations pour respecter cette priorité.

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des différents ministères du GN, dans toutes les langues, consultez le <https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus>; <https://www.gov.nu.ca>



[INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)



[INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)

## **Services en cours :**

Le programme sur les habiletés culturelles inuites se poursuit.

Les transferts de fonds et les dépôts en argent se poursuivent. Les dépôts en argent se feront à des heures préétablies au centre correctionnel de Baffin et au centre de guérison de Rankin Inlet. Il pourrait y avoir des retards dans les transferts de fonds compte tenu du nombre limité de personnes travaillant au bureau des finances.

## **Services modifiés :**

Toutes les visites en personne sont annulées. Par contre, nos établissements s'efforceront d'offrir des possibilités de visites virtuelles là où c'est possible. Les restrictions affectant les visites en personne seront revues sur une base régulière.

Les mesures suivantes sont en place pour permettre la poursuite des programmes, le cas échéant :

- Aucun bénévole, entrepreneur, ni organisme externe ne sera admis dans les établissements.
- Des limites ont été imposées sur la taille des classes.
- Des restrictions sont en place quant au nombre d'employés/es ne participant pas directement aux opérations.

Avec ces restrictions à l'esprit, les établissements s'efforceront d'augmenter le temps passé à l'extérieur.

Les programmes de travail se poursuivront avec les restrictions suivantes :

- Aucune interaction avec les membres de la collectivité
- Un maximum de deux détenus avec l'agent responsable de l'équipe municipale pour les travaux hors site
- L'ÉPI doit être porté en tout temps par le personnel et les détenus
- Seuls les travaux essentiels seront autorisés hors du site
- Les travaux sur le site se poursuivront là où les précautions face à la COVID-19 pourront être observées

L'horaire des conseillers aînés sera modifié et les aînés bénévoles/occasionnels travailleront au cas par cas. Toute approbation tiendra compte du risque d'exposition de l'aîné ou de l'établissement et la rencontre se fera dans une aire sécurisée.

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des différents ministères du GN, dans toutes les langues, consultez le <https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus>; <https://www.gov.nu.ca>



[INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)



[INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)

Les établissements n'accepteront pas de livraison directe de nourriture traditionnelle de la part des membres de la collectivité. La division des services correctionnels achètera des quantités supplémentaires de nourriture traditionnelle auprès des fournisseurs. Les menus des établissements reflèteront cette augmentation. De plus, les services correctionnels sont à étudier la possibilité d'inclure de la nourriture traditionnelle dans les commandes des cantines.

En plus des mises à jour des protocoles annoncées plus tôt, les services correctionnels et d'autres partenaires de la justice travaillent à réduire le nombre de détenus là où c'est possible.

Toutes les sentences des détenus occupant nos établissements ont été révisées pour déterminer si les personnes seraient admissibles à une libération anticipée. À la suite de cet examen, quatre prisonniers du centre correctionnel de Baffin ont été identifiés comme admissibles à une libération entre aujourd'hui et le 25 novembre 2020 et quatre autres détenus seront libérés du centre de guérison de Rankin Inlet entre aujourd'hui et le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

En date du 18 novembre, la Cour de justice du Nunavut a annoncé une réduction des activités. Par contre, elle a confirmé que les révisions d'ordonnance des personnes détenues dans nos établissements se poursuivront.

La santé des Nunavummiuts est une responsabilité partagée! Rappelez-vous : lavez vos mains et les surfaces utilisées, pratiquez l'éloignement social, suivez les conseils des professionnels de la santé et restez à la maison si vous êtes malade.

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des différents ministères du GN, dans toutes les langues, consultez le <https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus>; <https://www.gov.nu.ca>



[INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)



[INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)